

Paris, le **05 FEV. 2020**

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article 20-II du statut du personnel des chambres de métiers et de l'artisanat, je porte à votre connaissance la vacance d'emploi de secrétaire général suivante :

la Chambre de Métiers d'Alsace recrute au 1^{er} juillet 2020

un(e) secrétaire général

Les candidatures doivent être adressées au plus tard le 20 mars 2020 sous pli confidentiel à

Monsieur le Président
Chambre de Métiers d'Alsace
Espace Européen de l'Entreprise
BP 1001 SCHILTIGHEIM
67013 STRASBOURG CEDEX

Je vous prie de bien vouloir également transmettre cette communication au(x) secrétaire(s) générau(x) adjoint(s) de votre chambre et ce, en application des dispositions de l'article 20-II précité.

Avec mes remerciements, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.


Julien GONDARD
Directeur général adjoint

*Dossier suivi par Vera Danalachi
Tél 01 44 43 10 90 / mail : danalachi@cma-france.fr*

*Destinataires : Mmes et MM. les Secrétaires généraux de CMA, CMAI, CRMA, CMAR et délégations
Copie à Mmes et MM. les Présidents de CMA, CMAI, CRMA, CMAR et délégations*